



HAL
open science

Arguments pour un préfixe "contre-"

Georgette Dal

► **To cite this version:**

Georgette Dal. Arguments pour un préfixe "contre-". Recherches linguistiques , 2003, 26, pp. 172-201.
hal-01476795

HAL Id: hal-01476795

<https://hal.univ-lille.fr/hal-01476795>

Submitted on 25 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Arguments pour un préfixe *contre-**

Georgette DAL

UMR 8528 “ SILEX ” et GDR 2220

CNRS & Université de Lille 3

dal@univ-lille3.fr

Introduction

La forme *contre(-)*¹ apparaît en français dans des unités syntaxiques comme celles sous (1), toutes deux empruntées au CD-ROM *Le Monde* (1999), désormais *LM99* :

- 1 a Nous sommes convaincus que la meilleure contribution que nous puissions faire à la lutte **contre le chômage** est de créer un climat de stabilité et de confiance dans le futur.
- 1 b Né le 12 août 1971 à Washington DC, Pete Sampras a très vite affirmé sa vocation. Il aime taper des balles **contre le mur du garage** ou joue avec sa grande sœur Stella.

ou dans des unités lexicales comme celles sous (2) (sans mention contraire, les définitions qui suivent sont extraites du *Nouveau Petit Robert*, désormais *NPR*) :

- 2 a **contre-allée** : “ Allée latérale, parallèle à la voie principale ”
- 2 b **contre-enquête** : “ Enquête destinée à vérifier les résultats d'une autre enquête. ”
- 2 c **contrepoison** : “ Substance destinée à combattre, à neutraliser l'effet d'un poison. ”
- 2 d **contre-braquer** : “ Braquer les roues avant d'un véhicule dans le sens inverse de la direction de dérapage du train arrière. ”
- 2 e **contre-manifester** : “ Prendre part à une contre-manifestation. ”
- 2 f **contre-nature** : “ Qui est contre la nature, qui n'est pas naturel ” (*Trésor de la Langue Française*, désormais *TLF*)

Si tout le monde s'accorde à voir une préposition dans la forme *contre* d'exemples comme ceux sous (1), le consensus est moindre pour des cas comme ceux sous (2), avec une hésitation maximale quand *contre(-)* est suivi d'une unité lexicale de laquelle le sépare un trait d'union : s'agit-il aussi d'une préposition ? S'agit-il d'un préfixe ? Les deux exemples suivants, empruntés à des rubriques dictionnaires, témoignent à des degrés divers de cette hésitation :

- dans l'article qu'il consacre à la séquence *contre-* qu'il catégorise explicitement comme préfixe (s.v. **contre-**), le *TLF* qualifie de façon récurrente les dérivés en *contre-* de “ composés ”, ce qui suppose que le préfixe n'en est pas un, ou, pour le moins, que la ligne de partage entre préfixation et composition n'est pas stabilisée (rappelons ici que, chez A. Darmesteter – cf. entre autres Darmesteter (1877) –, la préfixation était considérée comme un cas d'espèce de composition, les préfixes étant assimilés soit à des prépositions, soit à des adverbes²) ;
- sous l'entrée **contre** de son dictionnaire étymologique, Picoche (1992) distingue deux emplois de *contre-*, l'un comme préfixe, l'autre comme “ élément de composition ” : “ ♦ [2] **CONTRE-**, préf., ex. : *contredire*, *contresens*, et élément de composition, ex. *contre-attaque*, *contre-offensive* ”. Puisque

* Merci aux membres de SILEX qui m'ont permis d'éclaircir quelques points, et à Dany Amiot, pour sa lecture attentive d'une première version de ce travail et des suggestions qu'elle m'a faites.

¹ Par convention, la notation *contre(-)* subsumera les cas de double catégorisation comme préposition et comme préfixe ou d'indétermination catégorielle ; la notation *contre* indiquera une catégorisation comme préposition, la notation *contre-* une catégorisation comme préfixe.

² Cf. sur ce point Kerleroux (2000 : 139-141).

cette seconde étiquette forme couple avec celle de préfixe, j’infère, peut-être à tort, qu’elle équivaut ici à “ préposition ”³.

De fait, on peut se demander si les emplois de *contre(-)* dans les unités lexicales construites sont ou non des avatars de ceux de la préposition, en d’autres termes s’il est ou non légitime de distinguer en français deux formes *contre(-)* distinctes, l’une catégorisée comme préposition, l’autre catégorisée comme préfixe.

C’est l’objectif que s’assigne le présent travail⁴. Après une mise en perspective des propriétés des prépositions et des préfixes de façon générale (§ 1.), je comparerai les contraintes qu’exerce *contre(-)* sur son environnement droit ainsi que les relations que vectorise cette forme selon qu’elle figure dans des unités syntaxiques ou dans des unités lexicales, en focalisant l’observation sur un corpus de séquences attestées (§ 2.). Après avoir conclu de cette comparaison qu’une partie au moins des emplois du préfixe *contre-* ne peut pas être tenue pour un avatar de ceux de la préposition, on se demandera à titre programmatique dans un bref dernier paragraphe quels ponts jeter entre ces deux êtres linguistiques (§ 3.).

1. Prépositions et préfixes : comparaison générale

1.1. Propriétés communes

Les prépositions et les préfixes partagent au moins quatre propriétés dont certaines sont corrélées : (i) ce sont des éléments typiquement antéposés, (ii) leur rôle est d’instaurer des relations, (iii) leur sens satisfait ce que G. Kleiber appelle le modèle instructionnel, (iv) ils imposent des contraintes sémantiques et catégorielles à leur environnement droit.

1.1.1. Antéposition

Comme l’indique leur dénomination même, prépositions et préfixes sont des éléments dont la place est avant :

- avant leur régime pour les prépositions prototypiques (même si, comme le signale Cadiot (1997a : 17), certains éléments reconnus comme prépositions sont postposables : par exemple, *durant* dans *sa vie durant*),
- avant la base sur laquelle ils opèrent pour les préfixes, et ce sans exception (c’est d’ailleurs ce critère positionnel qui fonde la différence au sein de la catégorie des affixes entre préfixes et suffixes).

Il semble du reste que ce soit cette propriété positionnelle commune qui explique l’indistinction par la philologie classique entre préfixes et prépositions (*cf.* Cadiot (1997a : 17)). La terminologie est à cet égard éclairante : si l’on en croit le dictionnaire de Gaffiot (*s.v.* **praepōsitiō**), en latin, la dénomination *praepōsitiō* subsumait les cas de préposition et de préfixation, et il fallut attendre 1751 pour qu’apparaisse le nom *préfixe* dans la terminologie grammaticale (*préfixer*, *préfixation* n’apparaissent, eux, que fin XIX^e).

1.1.2. Rôle de relateur

³ On se demandera si, pour J. Picoche, c’est l’absence de trait d’union qui fait le préfixe, et, si oui, si le statut de *contre-* change selon que l’on décide ou non de souder les deux éléments du dérivé (par exemple, *contre(-)choc*, *contre(-)fiche*, *contre(-)fil*, *contre(-)pente* orthographiables selon le *NPR* avec ou sans trait d’union). Sur la graphie des dérivés en *contre-*, *cf.* *TLF*, *s.v.* **Prononc. et Orth.**

⁴ La démarche que je suivrai sera externe au modèle de morphologie constructionnelle sous-jacent à l’analyse menée (il s’agit du modèle développé par D. Corbin), en ceci qu’à l’interne, il suffirait de dire (i) qu’un mot composé construit par le composant constructionnel met nécessairement en relation deux unités à sens descriptif, et (ii) que la caractéristique des mots composés est que “ l’un des deux constituants prédique ou sous-catégorise l’autre ” (Corbin (2001 : 53)). *Contre(-)* n’ayant pas un sens descriptif, de (i) on déduit que *contrepoison* ou *contre-enquête*, par exemple, ne sont pas des composés (donc que *contre-* y est un préfixe), cette analyse étant confirmée par le fait que dans *contrepoison* (*contre-enquête*), *contre-* n’a pour rôle ni de prédiquer ni de sous-catégoriser *poison* (*enquête*).

Le rôle des prépositions est régulièrement décrit comme servant à instaurer une relation entre (le référent de) leur régime et (celui d')un second terme, dont l'identification ne va pas toujours de soi : c'est comme tel que le décrivent Cervoni (1991 : 95-125) après V. Brøndal et B. Pottier, ainsi que, notamment, Hagège (1997), Cadiot (1997a : 19), Franckel & Paillard (1997) et, ici même, J.-J. Franckel.

Or, comme les prépositions, les préfixes sont des relateurs (*cf.* notamment Pottier (1962) qui classe les prépositions et les préfixes à côté des conjonctions de coordination et de certains adverbes dans la catégorie des “ éléments à substance relationnelle ”). Comme les affixes en général dont ils héritent cette propriété, les préfixes ont en effet pour rôle de tisser une relation entre (le référent de) la base sur laquelle ils opèrent et le (référent du) dérivé qu'ils construisent (dans certains cas, la relation est tripartite : c'est le cas notamment des adjectifs construits, qui mettent en outre en jeu leur nom recteur, et de certains types construits de verbes).

1.1.3. Sens instructionnel

Une autre façon d'appréhender le rôle de relateur commun aux prépositions et aux préfixes est de considérer que les uns et les autres satisfont ce que G. Kleiber appelle le “ modèle instructionnel ” (*cf.* notamment Kleiber (1999, chap. 2) qui reprend des résultats antérieurs) : leur sens est en effet instructionnel et non pas descriptif en ceci qu'il ne conduit pas directement à un référent, mais qu'il lance une procédure de calcul de sens permettant d'attribuer un référent à une entité linguistique d'un niveau supérieur (l'unité syntaxique que forme la préposition, ou l'unité lexicale que construit le préfixe)⁵.

1.1.4. Contraintes

Enfin, prépositions et préfixes imposent des contraintes à leur environnement droit : contraintes catégorielles d'abord, contraintes sémantiques ensuite, même si, au moins pour les préfixes, celles-là peuvent être vues comme des conséquences de celles-ci.

1.1.4.1. Contraintes catégorielles

Les prépositions peuvent sélectionner des régimes catégoriellement divers, les reconfigurant si besoin est “ dans une fonction nominale ” (*cf.* Cadiot (1997a : 24) ; d'après cette étude (p. 37) et Cadiot (1997b : 130), seules les prépositions dites incolores peuvent avoir un régime autre que nominal).

De la même façon, les préfixes manifestent des exigences catégorielles envers les bases qu'ils sélectionnent. Toutefois, à la différence des prépositions, ils n'exigent pas nécessairement de leurs bases qu'elles soient de type nominal : par exemple, *in-* opère majoritairement sur des adjectifs, *re-* sur des verbes.

1.1.4.2. Contraintes sémantiques

Prépositions et préfixes ont enfin ceci de commun qu'ils font peser des contraintes sémantiques sur leur environnement droit, formatant le cas échéant le sens des catégories majeures qui les suivent pour autant que ces dernières acceptent ce formatage. Si parfois, en effet, les contraintes sont satisfaites et/ou le formatage réussit, comme dans les exemples sous (3) :

- 3 a Il y a des laitages dans le frigidaire
- 3 b Paul a épié le cerisier (= a débarrassé le cerisier des pies qui y nichaient)⁶

d'autres fois, le formatage échoue ou résiste comme en (4) :

⁵ L'usage fait ici de l'adjectif *instructionnel* diffère de celui qu'en fait Cadiot (1997a : 40-41) pour les prépositions : il répartit les prépositions selon qu'elles ont une valeur “ instructionnelle ”, “ schématique ” ou mixte, tout en soulignant qu'“ un schéma n'est pas autre chose qu'un type donné d'instruction ”.

⁶ Exemple construit par Aurnague & Plénat (1997 : 21).

- 4 a *Il y a de la haine dans Max
 4 b ⁹⁹Paul s'est écasqué (vs b'. Le motard s'est écasqué)

Alors qu'en (3a), le sens de *frigidaire* est compatible avec les exigences de *dans*, Leeman (1997 : 136) stellarise la séquence (4a), parce que, écrit-elle, “ si *dans* établit une relation entre un contenu et un contenant, c'est de telle manière que la personne humaine n'est pas perçue comme un contenant conforme à celui que construit *dans* ” .

De la même façon, alors qu'en (3b), le préfixe *é-* peut opérer sur le nom *pie* parce qu'entre le référent de *pie* et celui de *cerisier* est concevable la relation d'attachement habituel que met en place le préfixe *é-* (cf. Aurnague & Plénat (1996) et (1997)), le caractère spontanément douteux de (4b) s'explique par le fait qu'il est difficile de voir dans un casque une entité habituellement attachée à la personne de Paul, sauf à ce que ce dernier soit réputé pour être un motard acharné (le remplacement de *Paul* par *le motard* rend la séquence (4b) meilleure, la relation d'attachement habituel étant plus immédiatement concevable entre les référents de *casque* et de *motard* qu'entre ceux de *casque* et de *Paul*).

Comme les prépositions, les préfixes n'ont donc pas un rôle de relateur d'une relation existant indépendamment d'eux : ce sont eux qui construisent la relation et qui la configurent chacun à sa propre façon (pour un constat à propos des prépositions, cf. entre autres Zelinsky-Wibbelt (1993), Franckel & Paillard (1997) et Cadiot (1997a : 25-sq)).

1.2. Propriétés différentielles

1.2.1. Type d'unités formées

Alors que les prépositions construisent des unités syntaxiques qui, normalement, ne sont pas vouées à être des dénominations, les préfixes, en tant qu'affixes constructionnels, forment des unités lexicales configurées pour être des dénominations (même si toutes ne le sont pas) : *contre le chômage* en (1a) n'est pas une dénomination, alors que *contre-allée* et *contrebraquer* (2a et d) sont les *names* d'un certain type d'allée pour le premier, d'un certain type de procès pour le second.

1.2.2. Lexicalité vs infralexicalité

Tandis que les prépositions sont des unités de compte pour la syntaxe (ce sont des “ mots ”), les préfixes sont par essence voués à l'infralexicalité : comme l'indique la dénomination *préfixe*, ils sont en effet fixés aux bases auxquels ils s'adjoignent (ce sont ce que la tradition appelle parfois des “ morphèmes liés ”) et, sauf cas d'autonymie, ils ne peuvent pas accéder au rang d'unités lexicales, exception faite de quelques cas marginaux (cf. Hall (1992 : 109), Corbin (2001 : 54-55)).

1.2.3. Forme

Dans les cas typiques, prépositions et préfixes ont des formes différentes : la seule observation de leur forme suffit alors à déterminer leur appartenance catégorielle (par exemple, en français, *durant* est exclusivement catégorisé comme préposition, *re-* exclusivement catégorisé comme préfixe). Il existe toutefois un sous-ensemble de formes qui connaissent un emploi à la fois comme préposition et comme préfixe, parmi lesquelles *sur(-)*, *sous(-)*, *avant(-)*, *après(-)* et, naturellement, *contre(-)*⁷.

1.3. Bilan et retour sur *contre(-)*

En définitive, les prépositions et les préfixes ont plus de propriétés communes qu'ils n'ont de propriétés différentielles, d'autant plus que ces dernières peuvent être brouillées. En effet, quand, dans le cadre d'une unité lexicale, il n'est pas possible de se fonder sur la forme pour décider si l'on est face à une occurrence de préposition ou à une occurrence de préfixe, qu'il n'est par conséquent pas non plus possible d'arguer de l'autonomisation ou de la non-autonomisation de la séquence pour lui

⁷ Sur ce problème général, cf. Amiot (à paraître). Sur le cas particulier de *sous-*, cf. Corbin (1999) et (2001) ; sur *avant-*, cf. Amiot (1997 : 168-177).

assigner un statut (l'existence de la préposition rend l'argument caduc), la seule façon de procéder est de comparer ce qui est comparable : seule une observation fine des contraintes catégorielles et sémantiques que fait peser la forme incriminée sur son environnement droit selon le type d'unités formées, ainsi qu'une comparaison des relations qu'elle tisse entre l'élément régi (régime dans un cas, base dans l'autre) et un autre élément, à préciser, sera décisive. C'est, appliqué à *contre(-)*, ce à quoi s'attachera le paragraphe suivant.

2. Contre contre contre- : comparaison en corpus

Plutôt que mener la comparaison annoncée de façon générale en listant de façon consécutive les propriétés de *contre* préposition puis celles de *contre-* préfixe et en proposant un bilan final (pour une démarche de ce type, cf. ici même la contribution de W. de Mulder et D. Amiot), je propose de l'asseoir sur un corpus de séquences attestées dans lesquelles la préposition et le préfixe *contre(-)* ont ceci de remarquable qu'ils cooccurrent avec les mêmes noms (par commodité, j'anticipe sur les résultats et j'appelle 'préfixe' l'opérateur de construction d'unités lexicales). Dans ce corpus, l'identité de la distribution droite de la forme *contre(-)* (si l'on néglige le déterminant du nom tête du régime de la préposition) nous place face à l'alternative suivante :

- ou aucune différence notable n'est repérable selon que *contre(-)* se trouve dans une unité syntaxique ou dans une unité lexicale. Dans ce cas, on conclut que, quel que soit le type d'unités formées, à *contre(-)* ne correspond qu'un être linguistique et, donc, puisqu'il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'existence de la préposition (faut-il signaler qu'en synchronie, quand une forme est phagocytée par l'autre, c'est toujours le préfixe qui est assimilé à la préposition ?), on considère que cette dernière suffit ;
- ou on repère des différences notables selon le type d'unités formées. Si différences il y a, puisque le contexte droit est identique, elles sont nécessairement imputables à *contre(-)* (sauf si elles peuvent être rapportées à la présence/absence d'un déterminant). On en conclut que le rôle de *contre(-)* diffère selon le type d'unités formées, donc qu'on tient un argument en faveur de l'existence d'un préfixe *contre-* différent de la préposition.

2.1. Corpus

Le corpus retenu est le suivant (sauf mention contraire, les citations sont empruntées à *LM99* ; les caractères gras sont de mon fait) :

- 5 a La commission présidentielle sur la protection des infrastructures vitales des Etats-Unis a recommandé que le budget fédéral alloué à la lutte **contre le piratage** sur Internet soit doublé, ce qui le porterait à 500 millions de dollars par an.
- 5 a' Les hackers des deux bords se livrent des combats sans merci, à coups de piratage et de **contre-piratage** de serveurs, voire même de harcèlement téléphonique.
- 5 b L'ancien commissaire avait alors revendiqué la lutte **contre la guérilla** et avait justifié l'arrestation de Bravo en l'accusant de " terrorisme ".
- 5 b' La population civile, prise en étau entre la guérilla et la **contre-guérilla** d'une armée massivement présente au Kurdistan turc, est la plus malmenée.
- 5 c Vendredi 4 décembre s'ouvrait, dans la même ville, le procès à huis clos de Lin Hai, un ingénieur informaticien de trente ans, accusé d'" incitation à la subversion **contre le pouvoir** de l'Etat et le système socialiste chinois ".
- 5 c' Quant à l'attitude de La Razón envers le pouvoir politique, son fondateur affirme à El Mundo que " l'exercice du **contre-pouvoir** consiste à louer le pouvoir lorsqu'il voit juste, à le critiquer lorsqu'il se trompe et à le dénoncer lorsqu'il abuse de ses prérogatives ".
- 5 d Après leur coup d'éclat de la veille, lorsqu'une délégation de trois internationaux iraniens a convoqué la presse pour protester **contre la programmation**, lundi, sur M 6, du film *Jamais sans ma fille*, les joueurs se rendent, comme si l'affaire était classée sans suite, au stade de Montbarnier pour un entraînement à huis clos.

- 5 d' " Il y a une vraie cohérence à diffuser ces deux magazines dans la foulée car ils sont la meilleure **contre-programmation** du vendredi soir et portent la même griffe, même s'ils n'ont pas le même ton ", explique Sylvain Augier, présentateur de l'émission depuis ses débuts.
- 5 e L'ancien responsable du plan de lutte **contre la violence** à l'école coordonnera l'activité d'une équipe de médiateurs académiques, au nombre de treize pour l'instant.
- 5 e' Des siècles durant, la politique extérieure a été marquée en Europe par des coalitions et des contre-coalitions entre grandes puissances, par la violence guerrière et la **contre-violence**.
- 5 f Plus de 2.000 personnes ont manifesté hier **contre la visite** de Li Peng. (*Libération*)
- 5 f' Les autres ont été condamnées à passer une **contre-visite**. (*ibid.*)
- 5 g Reporters sans frontière dénoncent au contraire les "violences policières" intervenues **contre cette "manifestation pacifique"**.
- 5 g' En marge des cérémonies officielles, plusieurs débats contradictoires ont été organisés entre Israéliens et Palestiniens, et à la mi-août, une **contre-manifestation** s'est tenue à Bâle sur le thème "Cent ans de sionisme, libération ou oppression ?"
- 5 h Elles irriguent les collages, les BD, les textes de Raoul Vaneigem, les charges **contre la pub** (*Libération*)
- 5 h' La pub Toyota n'est pas une pub comme les autres, quasiment une pub au bord du gouffre de la **contre-pub** [...] (*ibid.*)
- 5 i L'ami Courtois, volubile et gouailleur, rebelle et anarchiste, a déversé dans le prétoire, durant des heures, des flots de révolte **contre la société**, la prison et la justice. (*ibid.*)
- 5 i' Annie Kriegel avait, dans un livre célèbre (les Communistes français, le Seuil), montré comment le PCF a constitué pendant longtemps une **contre-société**, avec ses rites initiatiques, ses normes, ses mœurs, ses valeurs, sa hiérarchie, ses écoles, sa presse, ses loisirs organisés, ses maisons de vacances. (*ibid.*)
- 5 j Alors le petit groupe tue le temps, debout **contre la porte**. (*ibid.*)
- 5 j' La **contre-porte** révèle aussi quelques intéressantes correspondances. Un tetrapack de lait demi écrémé, pas vraiment bio, se vide sans rien dire de notable. (*ibid.*)
- 5 k L'action la plus spectaculaire a été perpétrée le 20 décembre 1973 **contre l'amiral** Luis Carrero Blanco, alors président du gouvernement et dauphin du dictateur Francisco Franco.
- 5 k' Trois ans plus tard, il quitte la NASA avec, à son actif, plus de 216 heures passées dans l'espace et le grade de **contre-amiral** de la marine américaine.

2.2. Comparaison

À nom droit constant, le corpus qui précède fait apparaître et des ressemblances et des différences selon que la forme *contre(-)* est impliquée dans une unité syntaxique (exemples non primés) ou dans une unité lexicale (exemples primés).

2.2.1. Comparaison catégorielle

L'un des critères de constitution de ce corpus est la présence à la droite de *contre(-)* d'un nom : il n'est donc pas étonnant que, comme la préposition, le préfixe sélectionne des noms dans ce corpus. Cette première propriété commune dépasse toutefois largement le cadre du corpus considéré : en effet, comme la préposition *contre* qui ne prend comme régimes que des groupes organisés autour de noms (comme toutes les prépositions colorées : cf. supra, § 1.3.1.), le préfixe *contre-* a de fortes accointances avec la catégorie des noms sur lesquels il opère volontiers⁸.

Plus décisive est la comparaison du type catégoriel des unités que produit en sortie la forme *contre(-)*. Le corpus fait en effet apparaître que les syntagmes prépositionnels que forme la préposition peuvent

⁸ Le préfixe est en outre apte à opérer sur des verbes (par exemple, *contre-braquer*, *contre-manifester*), même si le cas est peu fréquent aujourd'hui : il l'était jusque la fin du XVII^e siècle, d'après le *TLF* et le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* (sur le préfixe *contre-* en position préverbiale, cf. ici-même, la contribution de J.-J. Franckel).

L'aptitude du préfixe à opérer sur des adjectifs est, elle, discutable, malgré la pincée de contre-exemples apparents que constituent des adjectifs comme *contre-factuel*, *contre-intuitif*, *contreproductif*, vraisemblablement calqués sur l'anglais (cf. *counter-factual*, *counter-intuitive* et *counter-productive*, attestés dans l'*Oxford English Dictionary*).

occuper une position épithétique, jouant ainsi un rôle d'adjectifs : la remarque vaut particulièrement quand la préposition a sa valeur adversative (cf. (5a), (5b), (5c), (5e), (5h), (5i)), et le fait n'a rien d'exceptionnel⁹. Or, non seulement aucun des dérivés formés par *contre-* n'est dans ce corpus un adjectif en position épithétique, mais encore est-il impossible de substituer *contre(-)N* à *contre Dét. N* dans les exemples non primés ci-dessus. Les deux exemples suivants, choisis parce que, dans les énoncés d'origine (5b) et (5h), le nom tête du régime de la préposition n'est pas lui-même complété, suffisent à le montrer :

- 6 a *L'ancien commissaire avait alors revendiqué la lutte **contre(-)guérilla** et avait justifié l'arrestation de Bravo en l'accusant de " terrorisme ".
- 6 b *Elles irriguent les collages, les BD, les textes de Raoul Vaneigem, les charges **contre(-)pub**.

On pourrait imputer cette impossibilité au fait que *contre Dét. N* est certes en position épithétique en (5b) et (5h), mais qu'un syntagme prépositionnel n'étant pas un adjectif, la substitution est de toute façon impossible. Pourtant, si l'on veut remplacer l'unité syntaxique *contre Dét. N* dans les exemples initiaux par un adjectif construit, on peut le faire à condition de recourir à un adjectif en *anti-*, moyennant un coût sémantique que je ne chercherai pas à quantifier ici (sur le préfixe *anti-*, cf. Fradin (1997))¹⁰ :

- 7 a L'ancien commissaire avait alors revendiqué la lutte **anti(-)guérilla** et avait justifié l'arrestation de Bravo en l'accusant de " terrorisme ".
- 7 b Elles irriguent les collages, les BD, les textes de Raoul Vaneigem, les charges **anti(-)pub**.

On s'aperçoit d'ailleurs que l'alternance *contre Dét. N₁ / anti(-)N₂* dans un même article est un procédé journalistique récurrent dans *Le Monde* et dans *Libération*, ce qui tend à légitimer le remplacement suggéré (N₁ et N₂ peuvent être identiques (8a, b), co-référents (8 c), ou avoir des référents liés (8d)) :

- 8 a Le gouvernement relance la lutte **contre la violence** à l'école. Les syndicalistes enseignants s'en amusent encore. Quelques jours avant la présentation du plan **anti-violence**, ils ont reçu un courrier "rassurant" sur la volonté de concertation de la Rue de Grenelle. (*LM99*)
- 8 b C'est une erreur, car, en réalité, on va penser que ces dispositions sont prises **contre Le Pen**. On parlera de loi **anti-Le Pen** et, par là même, on lui permettra, hélas, de rebondir. (*Libération*)
- 8 c Le comité de vigilance **contre l'extrême droite**, que vous coordonnez, participe au rassemblement, samedi à Amiens. Après les défilés **anti-FN**, s'agit-il d'un nouveau type de manifestation ? (*LM99*)
- 8 d C'est la progression de ce dossier qui, seule, légitime dans le monde arabe un éventuel front commun avec Washington **contre Bagdad**. Une frappe **anti-irakienne** ne réglera pas le problème de l'Unscm et isolera davantage les Etats-Unis dans la région. (*ibid.*)

La réticence du préfixe *contre-* à former des adjectifs se vérifie par ailleurs (il ne s'agit donc pas d'un effet de corpus). Les unités lexicales dans lesquelles *contre-* se trouve impliqué sont en effet exceptionnellement étiquetées ou utilisées comme adjectifs : les dictionnaires de langue générale en attestent une poignée (*contre-nature*, *contre-productif* et, si l'on prend les allomorphes *contra-* et

⁹ A titre indicatif et sans prétendre à l'exhaustivité, j'ai relevé dans *LM99* 2890 séquences dans lesquelles une unité syntaxique en *contre* fonctionne comme épithète du nom *lutte* (ex. *lutte contre le chômage*, *la prostitution*), 413 où elle épithétise le nom *guerre* (ex. *guerre contre la prostitution*, *les Etats Unis*), 271 où elle épithétise le nom *match* (ex. *match contre l'OM*, *Monaco*), 179 où elle épithétise le nom *protection* (ex. *protection contre les radiations*, *l'incendie*), 166 où elle épithétise le nom *attaque* (ex. *attaque contre les indépendantistes*, *l'Irak*), 150 où elle épithétise le nom *offensive* (ex. *offensive contre Saddam Hussein*, *Bruno Mégret*), 133 où elle épithétise le nom *bataille* (ex. *bataille contre les gauchistes*, *le terrorisme*), 124 où elle épithétise le nom *révolte* (ex. *révolte contre l'oubli*, *le système de l'esclavage*).

¹⁰ *Anti(-)guérilla* et *anti(-)pub* sont utilisés par ailleurs comme adjectifs dans *LM99* : " Dans une première étape, il s'agit de la commande de quarante-cinq hélicoptères voués à la lutte **antiguérilla** [...]" ; " Un étudiant allemand a mis au point un programme **anti-pub** ". De même, *anti(-)piratage* (" [...] résultat peut-être de sa lutte **antipiratage** avec la mise en place des nouveaux décodeurs Syster [...]"), qui aurait pu être substitué à *contre le piratage* en (5a), n'eût été le complément *sur Internet*.

contro-, *contrarotatif*, *controlatéral* épuisent presque à eux quatre cette possibilité), et les corpus textuels sont peu inventifs en la matière (la seule innovation d'adjectif en *contre-* que j'aie trouvée dans l'ensemble de *LM99*, des archives de *Libération* et des archives du *Monde diplomatique* est *contremissile*, attesté à six reprises dans le même article : par ex, " il est probable que la recherche en vue de la mise au point de défense **contremissiles** se poursuivra aussi bien aux Etats-Unis qu'en Union soviétique ").

Au terme de cette première investigation, nous tenons un premier argument pour poser un préfixe *contre-* différent de la préposition : au contraire du préfixe peu apte à former des adjectifs, la préposition *contre* forme des groupes syntaxiques pouvant occuper une position d'adjectif épithète.

2.2.2. Comparaison sémantique

De nouveau, on ne s'étonnera pas que la préposition et le préfixe puissent cooccurrer avec les mêmes noms puisque l'identité du contexte droit était le second critère de constitution du corpus. On se demandera toutefois si, à nom droit constant, la préposition et le préfixe formatent ce nom à l'identique, et s'ils lancent l'un et l'autre la même procédure de calcul de sens, en commençant la recherche par le cas majoritaire où le contexte droit est un nom déverbal ou assimilé.

2.2.2.1. Le contexte droit est un nom déverbal ou assimilé

Dans le corpus étudié, préposition et préfixe prennent majoritairement pour complément un nom déverbal (par ex., *piratage*, *programmation*) ou, pour le moins, un nom dont la rubrique sémantique ¹¹ met en jeu un procès sans nécessairement être dérivé d'un verbe par une opération de construction de mots (par ex., *guérilla*, *pouvoir*). Cette sur-représentativité s'explique doublement :

– du côté du préfixe, elle est une conséquence de la sélection privilégiée par *contre-* de ce type sémantique de bases, tout particulièrement dans les corpus textuels, tous genres confondus : *contre-* est certes apte à sélectionner d'autres types sémantiques de noms comme en témoignent en (5j') et (5k') les noms *contre-porte* et *contre-amiral*, mais les corpus textuels exploitent peu ces possibilités, se limitant dans ce cas à recourir à des unités lexicales du lexique conventionnel ;

– du côté de la préposition, elle résulte du mode de constitution du corpus. Etant donnés les critères retenus, il fallait que les noms à la droite de *contre(-)* soient compatibles à la fois avec la préposition et avec le préfixe. Comme le préfixe est plus contraignant envers les bases sélectionnées que la préposition ne l'est envers ses régimes (toutes valeurs confondues, la préposition se révèle peu contraignante ¹²), les contraintes associées au préfixe prennent le pas sur celles de la préposition.

Quand la préposition et le préfixe sélectionnent un nom déverbal ou assimilé, ils ne donnent pas à lieu au même calcul sémantique. Considérons à cet effet les doublets (5a/a'), (5b/b') et (5g/g'), repris ci-dessous :

- 5 a La commission présidentielle sur la protection des infrastructures vitales des Etats-Unis a recommandé que le budget fédéral alloué à la lutte **contre le piratage** sur Internet soit doublé, ce qui le porterait à 500 millions de dollars par an.
- a' Les hackers des deux bords se livrent des combats sans merci, à coups de piratage et de **contre-piratage** de serveurs, voire même de harcèlement téléphonique.
- b L'ancien commissaire avait alors revendiqué la lutte **contre la guérilla** et avait justifié l'arrestation de Bravo en l'accusant de " terrorisme ".

¹¹ pour prendre les termes de Fradin (1997) ; on parlera de structure de qualia si l'on suit Pustejovsky (1995).

¹² Etant données ses diverses valeurs, la préposition se satisfait de noms dont les référents peuvent constituer des repères conformes au type de contiguïté spatiale qu'elle marque (valeur 1), être l'un des termes d'une opposition (valeur 2), faire l'objet d'un échange (valeur 3) ou rentrer dans un rapport de proportion (valeur 4). Toutes valeurs confondues, tout nom ou presque peut par conséquent constituer la tête du régime de la préposition, les valeurs 2 et 3 couvrant à elles deux toutes les possibilités, puisque toute entité concrète peut faire l'objet d'un échange, et toute idée peut faire l'objet d'une opposition, une idée étant en outre représentable par un nom d'objet.

- b' La population civile, prise en étau entre la guérilla et la **contre-guérilla** d'une armée massivement présente au Kurdistan turc, est la plus malmenée.
- g Reporters sans frontière dénoncent au contraire les "violences policières" intervenues **contre cette "manifestation pacifique"**.
- g' En marge des cérémonies officielles, plusieurs débats contradictoires ont été organisés entre Israéliens et Palestiniens, et à la mi-août, une **contre-manifestation** s'est tenue à Bâle sur le thème "Cent ans de sionisme, libération ou oppression ?"

En (5a/b/g), la préposition *contre* active sa valeur adversative : elle dit du référent de son régime (de son site, dans la terminologie de Vandeloise), pris comme repère, qu'il est d'orientation contraire à l'orientation associée au référent de sa cible. En (5a/b), étant données les propriétés du nom *lutte* (défini dans le *Robert électronique*, désormais *RE*, par "effort, action énergique d'un individu ou d'un groupe pour résister à une force hostile ou pour atteindre un certain but") dont le référent est plutôt marqué positivement, *contre* présente les référents de *piratage* et de *guérilla* comme des entités néfastes. (5g) montre que la préposition n'inverse pas toujours l'orientation selon le schéma [+ *contre* -], donc que *contre* n'entre pas dans un schéma pré-formaté ; l'orientation +/- est toutefois majoritaire quand *contre* a sa valeur adversative ¹³.

En (5a'/b'/g'), le préfixe *contre-* ne donne à voir ni négativement, ni positivement le référent des noms sur lesquels il opère : il signale en revanche que le piratage, la guérilla, la manifestation que constituent les cérémonies officielles sont des entités provoquant une réaction, celle-là même que désignent les dérivés *contre-piratage*, *contre-guérilla*, *contre-manifestation*, ces réactions pouvant être tout aussi nocives (ou aussi peu nocives) que ce à quoi elles répondent. De fait, (5a') montre que le contre-piratage n'a pas nécessairement pour vocation de combattre le piratage puisqu'il s'agit aussi de piratage ; de même, la contre-guérilla en (5b') n'est ni meilleure ni pire que la guérilla à laquelle elle constitue une réplique. On pourrait d'ailleurs imaginer que le contre-piratage de serveur donne lieu à son tour à une réponse, nommée *contre-contre-piratage*, et que la contre-guérilla engendre sa propre réplique, nommée *contre-contre-guérilla*. De fait, si les corpus textuels que j'ai consultés ne font pas état de ces deux créations, j'ai relevé dans *Libération* plusieurs occurrences de *contre-contre-OPA* (en vérifiant qu'elles n'étaient pas toutes le fait d'un même journaliste), une occurrence de *contre-contre-offensive* ainsi qu'une occurrence de *contre-contre-amendement* :

- 9 a En trois jours, les groupes américain et français sont entrés dans la spirale **OPA, contre-OPA et contre-contre-OPA**, digne des grandes affaires industrielles de ces dernières années.
- 9 b Face à cette **contre-contre offensive** chiraquienne, Edouard Balladur a repris la parole à Strasbourg où il tenait meeting pour rappeler son attachement à "l'Etat républicain" en énumérant toutes les mesures qu'il a prises depuis deux ans pour renforcer "l'Etat impartial".
- 9 c Dans une atmosphère confuse et passionnée, avec **amendements, contre-amendements, contre-contre-amendements**, renversement de fronts, une majorité de 72 conseillers (dont les 36 RPR), contre 32, a adopté un texte lançant un appel d'offres pour le renouvellement de la concession, en 1999.

On vient de voir qu'avec les noms déverbaux ou assimilés, la préposition *contre* active préférentiellement sa valeur adversative, fonctionnant comme "inverseur" pour reprendre les termes de de Mulder & Amiot ici-même. Avec la même distribution, le préfixe *contre-*, lui, dit du référent du dérivé qu'il construit qu'il constitue une réplique au référent de la base à laquelle il s'applique, supposant par la même occasion une occurrence liminaire de ce à quoi réfère la base (mon analyse rejoint le "présupposé de secondarité" posé ici-même par de Mulder & Amiot). Le corpus (9) ci-dessus met particulièrement bien en lumière cette caractéristique (cf. (9a) : "... **OPA, contre-OPA,**

¹³ Je me suis demandé si, au contraire, ce n'était pas les propriétés intrinsèquement négatives des référents de *piratage* et *guérilla* qui avaient comme conséquence que le référent de *lutte* était marqué positivement par le biais de *contre*. Un exemple attesté comme *acte contre la paix* laisse entrevoir cette possibilité : en effet, le référent d'*acte* est neutre, celui de *paix* fondamentalement positif, si bien qu'on peut considérer que l'interprétation selon laquelle l'acte en question est à réprover résulte d'un calcul opéré à rebours à partir de *paix* et de *contre*. Mais on peut aussi parler de *lutte contre la paix*, politiquement incorrect mais linguistiquement possible : dans ce cas, du point de vue de celui qui mène la lutte, la paix est présentée comme néfaste.

contre-contre-OPA... ” ; (9c) : “ **amendements, contre-amendements, contre-contre-amendements...** ”), que l’on pouvait déjà observer sur notre corpus initial puisque, dans plusieurs des exemples cités, le dérivé en *contre-* figure concomitamment avec sa base dans son contexte gauche (cf. (5a) : “ ... à coups de **piratage** et de **contre-piratage** ... ” ; (5b’) : “ ...prise en étau entre la **guérilla** et la **contre-guérilla...** ”), l’exemple (5e’) jouant à deux reprises de ce procédé (“ ...par des **coalitions** et des **contre-coalitions** entre grandes puissances, par la **violence** guerrière et la **contre-violence.** ”). Ces cooccurrences textuelles ne sont pas le fait du hasard, mais reflètent à leur manière que, dans le réel, il n’y a pas de contre-OPA sans OPA, pas de contre-piratage sans piratage, pas de contre-guérilla sans guérilla, etc.

On a vu plus haut que les noms déverbaux ou les noms dont la rubrique sémantique met en jeu un procès constituent l’essentiel de la zone intersective entre les deux emplois de *contre(-)*. Il convient toutefois de noter que, même dans ce cas, le préfixe est plus sélectif que la préposition, ou, du moins, que le calcul sémantique qu’il déclenche ne mène pas toujours à un référent plausible. Alors par exemple que la préposition peut sélectionner le nom *mondialisation* :

10 Ce financier s'est passionné pour la presse, l'écologie et la lutte **contre la mondialisation.** (LM99)

il est plus difficile d’associer spontanément un référent au nom *contre-mondialisation*. En (10), *contre la mondialisation* ne fait pas problème parce que les conditions sont requises pour que *contre* y joue son rôle d’inverseur ; en revanche, le nom *contre-mondialisation* présupposerait une première occurrence de mondialisation, et que la réplique à la mondialisation que constituerait notre hypothétique contre-mondialisation emprunte les mêmes voies qu’elle. Or on voit mal en quoi le phénomène pourrait consister¹⁴.

Quittons le cas où le nom à droite de *contre(-)* est un nom déverbal ou assimilé, et passons rapidement en revue les autres cas que met en scène notre corpus : noms d’objets de culture d’abord, noms d’artefacts ensuite, noms de personnes enfin.

2.2.2.2. Le contexte droit est un nom d’objet de culture

Dans l’un des doublons du corpus qui sert de support à la présente étude, *contre(-)* est cooccurent à un nom désignant ce que j’appellerai un objet de culture :

- 5 i L'ami Courtois, volubile et gouailleur, rebelle et anarchiste, a déversé dans le prétoire, durant des heures, des flots de révolte **contre la société**, la prison et la justice.
 i’ Annie Kriegel avait, dans un livre célèbre (les Communistes français, le Seuil), montré comment le PCF a constitué pendant longtemps une **contre-société**, avec ses rites initiatiques, ses normes, ses mœurs, ses valeurs, sa hiérarchie, ses écoles, sa presse, ses loisirs organisés, ses maisons de vacances.

Toutes choses égales par ailleurs, on retrouve ici la différence repérée plus haut avec les noms d’événements : alors que la préposition active de nouveau préférentiellement sa valeur adversative, le préfixe construit un dérivé référant à une entité réactive à celle que désigne la base qu’il sélectionne. Une contre-société n’existe en effet que par réaction à la société dominante. Elle ne nie toutefois pas le concept de société, puisqu’elle en duplique la structure, comme le fait apparaître la citation (5i’).

¹⁴ *Antimondialisation*, remarquons-le, est en revanche immédiatement interprétable en tant que nom. Appliqué à un nom, le préfixe *anti-* peut en effet former non seulement des adjectifs (cf. 2.2.1), mais aussi des noms dont les référents possèdent les propriétés stéréotypiques contraires de celles du référent de leur base (cf. *antihéros*, *antiroman*, etc.). Même s’il ne figure à ce jour dans aucun dictionnaire (son entrée dans le dictionnaire ne saurait tarder), le nom *antimondialisation* est de fait largement employé dans la presse pour référer à un mouvement économique prenant le contre-pied de la mondialisation. Entre le 30 septembre 99 et le 11 septembre 2001, *Libération* l’a employé avec une telle référence dans 24 articles (cf. www.liberation.fr), avec une pointe, on s’en doute, entre juillet et août 2001, au moment du sommet du G8 tenu à Gênes.

Le même constat peut être fait dans les exemples attestés suivants dans lesquels la préposition et le préfixe sélectionnent les noms *culture* et *religion* :

- 11a Michel Deguy installe le régime de la poésie pure **contre la "culture McDonald's"**. (LM99)
- 11 a' La marginalité et la **contre-culture** qui se sont développées à l'ombre de la "période spéciale" constituent les thèmes de prédilection des romanciers et nouvellistes de la jeune génération. (*ibid.*)
- 11 b la laïcité ne signifie pas la lutte **contre la religion**. (*ibid.*)
- 11 b' Malgré son souci d'éviter de se constituer en **contre-religion** établie, elle n'a jamais pu trouver la force d'être mieux qu'une contrefaçon des rites honnis, avec ses cérémonies plagiées, ses parodies douteuses et ses prêches fleuris. (*ibid.*)

Comme précédemment, on s'aperçoit qu'alors que la préposition peut sélectionner tout nom référant à un objet de culture (on peut être contre l'opéra, la variété, la musique, le dessin, la sculpture, le théâtre, le roman ou les poupées Barbie), le préfixe est plus sélectif : il semble qu'il ne puisse sélectionner que des noms référant à des objets de culture complexes, décomposables en sous-objets. De fait, on imagine mal ce que pourraient être de la *contre-musique*, un *contre-opéra*, un *contre-dessin* ou une *contre-poupée barbie*¹⁵.

2.2.2.3. Le contexte droit est un nom d'artefact

Ce troisième cas de figure est illustré par le doublon (5 j/j'), repris ci-dessous :

- 5 j Alors le petit groupe tue le temps, debout **contre la porte**.
- j' La **contre-porte** révèle aussi quelques intéressantes correspondances. Un tetrapack de lait demi-écrémé, pas vraiment bio, se vide sans rien dire de notable.

Avec des noms d'artefacts utilisés en tant que tels, la préposition *contre* peut activer sa valeur locative considérée, à tort ou à raison, comme première¹⁶, à condition que les propriétés du site et de la cible soient conformes aux types de contiguïté spatiale qu'elle peut instaurer¹⁷ : en (5j), *contre* marque ainsi le contact oblique entre le site (représenté par *la porte*) et la cible (représentée par *le petit groupe*).

Avec le même type de noms, le préfixe peut marquer non seulement la contiguïté spatiale, mais aussi la fonctionnalité. C'est ainsi que, parmi toutes les entités susceptibles de se trouver contre une porte, seules sont nommables *contre-porte* celles dont la fonction est de doubler la porte en question (il peut s'agir, comme en (5j'), de la face interne de la porte d'un réfrigérateur, mais on nomme aussi de la sorte selon le RE la face intérieure d'une porte de voiture ou d'une machine à laver, ainsi que toute "[p]orte légère, généralement capitonnée, qui double une porte"¹⁸). On note que le contact n'est plus oblique comme en (5j), mais horizontal.

La description vaut pour des séquences comme *contre le mur* contrastée à *contre-mur* qui désigne un "[p]etit mur bâti contre un autre mur, contre une terrasse, pour servir d'appui, de contrefort" (RE), *contre la fenêtre* contrastée à *contre-fenêtre* ("Double fenêtre amovible"), *contre la digue* contrastée à *contre-digue* ("Ouvrage destiné à consolider la digue principale. ").

Avec les noms d'artefacts, là où la préposition ne marque qu'un certain type de contiguïté spatiale, le préfixe peut donc marquer d'abord le doublement à des fins fonctionnelles, avec pour conséquence la contiguïté entre le référent de la base et celui du dérivé.

¹⁵ On note de nouveau que *anti-* peut prendre le relais : alors qu'on conçoit mal ce que pourrait être une contre-poupée Barbie, une anti-poupée Barbie serait une poupée possédant les propriétés stéréotypiques inverses de celles de la poupée Barbie (*anti-poupée Barbie* pourrait également désigner une personne marquant son opposition aux poupées Barbie ; le nom résulte dans ce cas de la conversion de l'adjectif *anti-poupée Barbie*).

¹⁶ La valeur locative de la préposition *contre* est souvent donnée comme première, d'où on infère qu'elle est majoritaire. Il faudrait toutefois mener une étude sur corpus pour déterminer si, en termes de fréquence, *contre* ne met pas plus souvent en œuvre sa valeur adversative.

¹⁷ Sur les différents types de contacts physiques marquables par *contre*, je renvoie pêle-mêle à Vandeloise (1986 : 202-3), Schepping (1991), Dendale & de Mulder (1997) et (1998), de Mulder & Vanderheyden (2001).

¹⁸ Lorsqu'il a été construit en 1562, *contre-porte* désignait une "porte en renforçant une autre dans des fortifications" (RE).

2.2.2.4. Le contexte droit est un nom de personne vue sous sa fonction

Le dernier type sémantique de noms mis en scène par notre corpus que j'examinerai est illustré par les séquences (5k/k'), dans lesquelles *contre(-)* cooccure avec un nom de personne vue sous sa fonction :

- 5 k L'action la plus spectaculaire a été perpétrée le 20 décembre 1973 **contre l'amiral** Luis Carrero Blanco, alors président du gouvernement et dauphin du dictateur Francisco Franco.
k' Trois ans plus tard, il quitte la NASA avec, à son actif, plus de 216 heures passées dans l'espace et le grade de **contre-amiral** de la marine américaine.

De nouveau, le contraste est net selon le statut de *contre(-)* : avec à sa droite un nom comme *amiral*, la préposition peut activer sa valeur adversative comme en (5k), éventuellement ses valeurs d'échange et locative. Dans les mêmes conditions, le préfixe ne marque que et rien que la subsidiarité fonctionnelle, signifiant que le contre-amiral a pour rôle de seconder l'amiral (un contre-amiral est un " [o]fficier général de la marine, immédiatement au-dessous du vice-amiral dans la hiérarchie " (RE)).

On note de nouveau que le préfixe est plus contraignant que la préposition : alors que cette dernière est compatible avec n'importe quel nom désignant une personne vue sous sa fonction (on peut être contre le prince, contre le président, contre le directeur général), le préfixe est peu enclin à opérer sur de tels noms : en plus de *contre-amiral*, le lexique attesté ne donne à observer que *contremaître* et *contre-poseur* (cf. de Mulder & Amiot, ici-même), et il n'est pas possible de faire preuve d'innovation.

2.3. Bilan

La comparaison en corpus qui précède avait pour objectif de montrer qu'à nom droit constant, il existe des différences selon que *contre(-)* construit une unité syntaxique ou une unité lexicale, de façon à légitimer l'existence d'un préfixe *contre-* différent de la préposition homomorphe. Nous pouvons, à l'issue de cette comparaison, considérer que notre objectif est atteint. La comparaison a en effet fait apparaître qu'à nom droit constant :

- préposition et préfixe ne lancent pas toujours les mêmes procédures de calcul de sens. Dans le corpus examiné, alors que la préposition déploie principalement sa valeur adversative, marquant une inversion entre l'orientation de son site et celle d'une autre entité, explicite ou récupérable par des divers moyens (peu importe ici lesquels), le préfixe fonctionne systématiquement comme marqueur de subsidiarité : il programme les dérivés qu'il construit à référer à des entités constituant des répliques à/de ce que désignent les bases sur lesquelles il opère, sans que les répliques en question aient nécessairement pour vocation d'annihiler ou de neutraliser ce à quoi réfèrent les bases ;
- seule la préposition est apte à former un groupe pouvant occuper une position adjectivale¹⁹.

Notre investigation a en d'autres termes montré que le français comprend deux êtres linguistiques *contre(-)* homomorphes, l'un catégorisé comme préposition, l'autre comme préfixe.

3. Entre *contre* et *contre-*

Si l'objectif assigné au présent travail était de légitimer l'existence d'un préfixe *contre-* différent de la préposition homomorphe, il n'était ni de laisser croire qu'au sein d'une unité lexicale construite, il n'existe jamais d'interférence entre la préposition et le préfixe (c'est le cas dans un nom comme *contre-vent* quand il réfère à divers artefacts, volet ou écran protecteur, destinés à lutter contre le vent dans lequel le rôle de *contre-* est difficilement distinguable de celui de la préposition), ni de prétendre avoir proposé une description exhaustive de l'ensemble des rôles assumables par le préfixe (j'ai

¹⁹ Cette différence catégorielle est passible d'une explication sémantique : dire du site de la préposition qu'il est d'orientation contraire à celle de sa cible constitue une manière de propriété, ce qui explique que le groupe syntaxique que forme la préposition puisse occuper une position adjectivale. En revanche, s'il réfère à une réplique à/de ce que désigne sa base nominale, un dérivé en *contre-* est un hyponyme ou cohyponyme de sa base, donc du même type catégoriel qu'elle.

délibérément passé sous silence certains d'entre eux²⁰), ni, plus crucialement, de suggérer que préposition et préfixe sont sémantiquement disjoints. En effet, pas plus qu'il n'est satisfaisant d'assimiler le préfixe à la préposition dans les unités lexicales construites, il ne serait satisfaisant de nier l'existence d'une relation entre l'un et l'autre.

Sans préjuger de leur pertinence, il existe trois façons de rendre compte de cette relation :

- (i) soit on considère que le préfixe provient de la préposition,
- (ii) soit on considère que la préposition provient du préfixe,
- (iii) soit on considère que préfixe et préposition relèvent d'une même supercatégorie.

De ces trois possibilités, la seconde paraît peu probable : sauf erreur, on ne relève par ailleurs aucun cas avéré de passage de la catégorie des préfixes à celle des prépositions et, en tout état de cause, dans le cas de *contre(-)*, on ne dispose d'aucun argument étayant cette hypothèse (en latin déjà, l'utilisation de *contra* comme préposition était bien établie).

La première peut en revanche sembler la plus adéquate :

- intuitivement, elle est la plus satisfaisante,
- la morphologisation d'items lexicaux est parfois tenue comme l'étape ultime dans la hiérarchisation des étapes de la grammaticalisation, en vertu du principe selon lequel "today's morphology is yesterday's syntax" (Song (1990 : 152))²¹,
- dans son ouvrage à paraître, D. Corbin pose l'existence d'une conversion transcatégorielle susceptible d'opérer sur des prépositions pour former des préfixes.

Elle requiert toutefois soit qu'on explique la grammaticalisation dont la préposition *contre* aurait été l'objet (sans explication, invoquer la grammaticalisation ne dépasse pas le niveau du constat), ou, dans l'hypothèse d'une conversion transcatégorielle, qu'on détermine si les différences repérables entre la préposition et le préfixe sont imputables ou non à cette conversion, et qu'on caractérise sémantiquement cette dernière : pour que l'explication ne soit pas *ad hoc*, il faut en effet mettre au jour le commun dénominateur sémantique à tous les cas de conversion de la catégorie des prépositions vers celle des préfixes.

Bien qu'on puisse se satisfaire de cette dernière hypothèse moyennant la découverte des explications requises, la troisième hypothèse envisagée plus haut mérite examen. Considérer que, chacun à leur manière, préposition et préfixe exploitent le sens instructionnel d'un être linguistique CONTRE appartenant à une catégorie qui leur est superordonnée (faute de mieux, je nommerai cette catégorie 'préunité') présente en effet au moins deux avantages :

- cette hypothétique catégorie réunissant les êtres linguistiques lexicaux et infralexicaux antéposés à sens instructionnel aurait ceci d'élégant de faire écho aux catégories majeures à sens descriptif comme les noms, les adjectifs et les verbes, susceptibles de se décliner en unités lexicales et infralexicales (*jeu* vs (-)*lud(-)* ; *petit* vs (-)*micro(-)* ; *mang(er)* vs (-)*phag(-)*) ;
- surtout, l'hypothèse évite de se demander comment le préfixe obtenu par la conversion de la préposition acquerrait des possibilités que n'avait pas cette préposition, et, réciproquement, perdrait une partie des propriétés que la préposition avait : alors qu'on ne peut pas faire l'impasse sur une explication à ce double constat dans l'hypothèse (i) où le préfixe dérive de la préposition, la question est plus facile à traiter si la préposition et le préfixe entretiennent une relation de cousinage.

Pour être validée, l'hypothèse demande toutefois que l'on détermine précisément le sens instructionnel de cette hypothétique préunité, et le gain obtenu par rapport à l'hypothèse (i). Je laisse ces questions ouvertes.

4. Conclusion

La recherche menée dans le présent travail a fait apparaître la nécessité de distinguer un préfixe *contre-* différent de la préposition. Le résultat peut paraître trivial, la démonstration était toutefois utile. En effet, certains linguistes ne voient tout simplement pas les spécificités de l'opérateur de

²⁰ Il n'a par exemple nulle part été question de l'utilisation faite de *contre-* en héraldique (par exemple, *contre-hermine* ou *contre-vair*).

²¹ C'est par exemple la position tenue dans Haspelmath (1990) envers le passif. Pour une remise en cause partielle de ce principe, cf. entre autres Mélis & Desmet (1998).

construction d'unités lexicales *contre-*, tant il est coutumier de donner aux unités lexicales la préséance sur les unités infralexicales.

Parmi les trois hypothèses faites à titre programmatique pour traiter de la relation entre les deux êtres *contre(-)* distingués, deux restent en lice : ou le préfixe résulte de la conversion de la préposition *contre*, ou préposition et préfixe sont deux instances d'une même supercatégorie dont le statut reste à élucider.

Bref. Si, indéniablement, la présente recherche demande que l'on mène une contre-recherche, il ne reste plus qu'à souhaiter que celle-ci n'aille pas contre celle-là.

Références bibliographiques

AMIOT D. (1997), *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

AMIOT D. (à paraître), "Préfixes ou prépositions. Le cas de *sur(-)*, *sans(-)*, *contre(-)* et les autres", *Lexique* 16.

AURNAGUE M. & PLÉNAT M. (1996), "La préfixation en *é-* et la relation de partie à tout", in *Représentations et Outils pour les bases lexicales. Morphologie robuste*, Grenoble, CLIPS-IMAG, pp. 43-52.

AURNAGUE M. & PLÉNAT M. (1997), "Manifestations morphologiques de la relation d'attachement habituel", in D. Corbin, B. Fradin, B. Habert., F. Kerleroux & M. Plénat eds, *Sillexicales 1 "Mots possibles et mots existants"*, Université de Lille III, pp. 15-24.

CADIOT P. (1997a), *Les prépositions abstraites du français*, Paris, Armand Colin.

CADIOT P. (1997b), "Les paramètres de la notion de préposition incolore", *Faits de langues* 9, pp.127-134.

CERVONI J. (1991), *La préposition. Etude sémantique et pragmatique*, Paris / Louvain-la-Neuve, éditions Duculot.

CORBIN D. (1999), "Pour une théorie sémantique de la catégorisation affixale", *Faits de langue* 14, pp. 65-77.

CORBIN D. (2001), "Préfixes et suffixes : du sens aux catégories", *French Language Studies* 11, pp. 41-69.

DARMESTER A. (1877), *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Paris, Vieweg ; Genève, Slatkine Reprints, 1972.

De MULDER W. & VANDERHEYDEN A. (2001), "L'histoire de *contre* et la sémantique du prototype", *Langue française* 130, pp. 108-125.

DENDALE P. & de MULDER W. (1997), "Les traits et les emplois de la préposition spatiale *sur*", *Faits de langue* 9, pp. 211-220.

DENDALE P. & de MULDER W. (1998), "*Contre* et *sur* : du spatial au métaphorique ou inversement ?", *Verbum* XX-4, pp. 405-434.

Dictionnaire historique de la langue française [...], sous la direction de Alain Rey, Paris, Dictionnaires le Robert, 1998 ; 1^e éd. : 1992.

FRADIN B. (1997), "Esquisse d'une sémantique de la préfixation par *anti-*", *Recherches linguistiques de Vincennes* 26, pp. 87-112.

FRANCKEL J.-J. & PAILLARD D. (1997), "Prépositions et travail notionnel sur les termes mis en relation. Le cas de *sous* en français", in C. Rivière & M.-L. Groussier eds, *La notion*, Paris, Ophrys, pp. 111-120.

GAFFIOT F. (2000), *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire latin-français, nouvelle édition revue et augmentée sous la direction de Pierre Flobert*, Paris, Librairie Hachette.

HAGEGE C. (1997), "Les relateurs comme catégorie accessoire et la grammaire comme composante nécessaire", *Faits de Langue* 9, pp. 19-27.

HALL C. J. (1992), *Morphology and mind. A unified approach to explanation in linguistics*, London/New York, Routledge.

- HASPELMATH M. (1990), “ The grammaticalization of passive morphology ”, *Studies in Language* 14-1, pp. 25-72.
- KERLEROUX F. (2000), [article n° 15], in G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan eds, *Morphology. An international handbook on Inflection and Word-Formation*, vol. 1, Berlin / New York, Walter de Gruyter, pp. 138-145.
- KLEIBER G. (1999), *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve d’Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Le Monde diplomatique = Le Monde Diplomatique 1984-1998*, CEDROM-SNi inc. (Montréal), 1998.
- LEEMAN D. (1997), “ Sur la préposition en ”, *Faits de Langue* 9, pp. 135-143.
- Libération. Les archives de janvier 1995 à décembre 1999*, CEDROM-SNi inc. (Montréal), 1999.
- LM99 = Le Monde sur CD-ROM*, SA Le Monde (Paris) – CEDROM-SNi inc. (Montréal), 1999.
- MELIS L. & DESMET P. (1998), “ La grammaticalisation : réflexions sur la spécificité de la notion ”, *Travaux de linguistique* 36, pp. 13-26.
- NPR = Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française. Version électronique du Nouveau Petit Robert*. Disque optique compact CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert / van Dijk, 1996.
- PICOCHÉ J. (1992), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert, coll. “ les usuels ”.
- POTTIER B. (1962), *Systématique des éléments de relation. Étude de morphosyntaxe structurale romane*, Paris, Librairie Klincksieck.
- PUSTEJOVSKY J. (1995), *The Generative Lexicon*, Cambridge, Mass., the MIT Press ; 2nd printing : 1996.
- RE = Le Robert électronique DMW*, Disque optique compact CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1994.
- SCHEPPING M.-T. (1991), “ The lexical meaning of the French preposition 'contre' ”, in G. Rauh éd., *Approaches to prepositions*, Tübingen, Gunther Narr Verlag, pp. 225-252.
- SONG J.J. (1990), “ On the ride of causative affixes : A universal-typological perspective ”, *Lingua* 82, pp. 151-200.
- The Oxford English Dictionary*, second edition on compact disc, Oxford University Press version 1.13, 1996.
- TLF = Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, Éditions du CNRS (t. 1-10) / Gallimard (depuis le t. 11), 1971-1994.
- VANDELOISE Cl. (1986), *L'espace en français*, Paris, Seuil.
- ZELINSKY-WIBBELT C. (1993), “ Introduction ”, in C. Zelinsky-Wibbelt ed., *The semantics of Prepositions. From mental Processing to Natural Language Processing*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, pp. 1-24.